

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [3]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Au Grand Conseil neuchâtelois

Partage des emplois dans l'administration cantonale

Le Grand Conseil a voté, dernièrement, à une large majorité, une proposition de Claude Borel (soc.) de partager des emplois dans l'administration cantonale. La situation économique difficile que connaît le canton justifie pleinement l'étude de cette mesure : chaque mise au concours dans l'administration entraîne, ces derniers mois, un nombre de candidatures toujours plus important.

Cette division des postes de travail pourrait aussi être une expérience précieuse pour les défenseurs du travail à temps partiel. Juste pour prouver que, pour l'employeur, ce n'est pas forcément la mer à boire, comme on continue de le prétendre dans certains milieux.

Suppression des inégalités entre filles et garçons dans les écoles neuchâteloises

Lors de sa dernière session, le Grand Conseil a voté massivement une proposition de la Commission chargée du projet de loi sur la scolarité obligatoire qui vise à « supprimer dans les meilleurs délais les inégalités qui subsistent encore entre garçons et filles dans les écoles neuchâteloises et à veiller à ce que les mêmes possibilités de formation soient offertes aux jeunes gens et aux jeunes filles ».

Seuls, quelques hommes bien intentionnés n'ont pas soutenu cette proposition, n'osant pas « voir des inégalités là où il n'y a que des différences »...

Certes — Constitution oblige — chaque politicien est d'accord avec ce postulat. Reste à savoir s'ils sauront se mettre d'accord sur ce que sont les « meilleurs délais ».

A entendre le porte-parole du gouvernement, Jean Cavadini, la volonté est plutôt de ne rien bouculer. D'y aller de façon « raisonnable et calme, en bon ordre », vu qu'une bonne centaine de dispositions fédérales doivent déjà être revues...

On voit ce que cela, parfois, veut dire. ● (alg)

Valais : un retour attendu

L'ex-conseillère nationale Gabrielle Nanchen vient d'annoncer sa prochaine entrée politique. En effet, si son parti le veut, elle sera candidate à l'élection au Conseil des Etats cet automne prochain.

« Deux femmes têtes de liste chez les socialistes », titrait le *Nouvelliste*, faisant allusion ainsi à la conseillère nationale sortante Francoise Vannay.

Quand verra-t-on enfin le *Nouvelliste* titrer « Sept hommes têtes de liste chez les PDC » ? ● (ccr)

Au Grand Conseil vaudois : deux nouvelles députées

La session extraordinaire de février commence (au moment où nous mettons sous presse) par l'assermentation de deux nouvelles députées :

Anne-Marie Bergdol, médecin, socialiste, bien connue des associations féminines puisqu'elle est membre du comité du Centre de liaison.

Françoise Ostermann, marionnettiste, militante gépéiste active.

Ces nominations portent à 25 le nombre de femmes au Grand Conseil (soit 12,5 %). ● (ap)

Un projet de loi intéressant les femmes (VD)

Le Grand Conseil vaudois va discuter au mois de mai d'une nouvelle loi sur la formation professionnelle. Le projet est un tel monument — 113 articles — que la commission chargée de l'examiner n'a pas pu terminer ses travaux pour la session de février.

Quelques articles traitent de la réinsertion professionnelle et du recyclage ; l'Etat encouragerait et contrôlerait l'organisation de certains cours ; il pourrait subventionner ces cours au taux de 25 %. Encore faut-il qu'il n'y ait pas de modifications de ces articles et qu'une majorité des députés les acceptent. Affaire à suivre donc ! ● (ap)

Bureau de la condition féminine neuchâtelois : à petits pas... décidés !

Au moment même où le Conseil d'Etat fribourgeois nomme officiellement une commission pour les questions féminines, le gouvernement neuchâtelois, lui, reste sur sa réserve et refuse semblable proposition formulée par l'ADF.

Non par principe, dit-il, mais pour une question d'opportunité...

On ne ferme pourtant pas tout à fait la porte en haut lieu : quand l'ADF aura formé elle-même une telle commission et qu'elle aura rassemblé un dossier avec des propositions concrètes touchant à la législation et aux faits, en ce qui concerne la situation de la femme et les discriminations dont elle fait l'objet, elle pourra revenir frapper à la porte du Château — opportunément, cette fois, espérons-le !

En attendant, la commission pourra bénéficier régulièrement des rapports des Départements et de renseignements officiels fournis par l'administration, ce qui lui confèrera un caractère semi-officiel.

La balle est donc maintenant dans le camp de l'ADF, bien décidée à ne plus retarder désormais la création de « sa » commission. Composée vraisemblablement de membres des associations féminines, mais élargie à des représentants des milieux syndicaux, politiques et d'autres partenaires sociaux. Parallèlement, l'ADF étudiera l'opportunité de déposer une motion au Grand Conseil demandant la création d'un bureau de la condition féminine. ● (alg)

Associations

Union des Femmes : initiative originale (GE)

Depuis cet automne l'Union des femmes se préoccupe d'une façon concrète des difficultés qu'entraîne pour les familles le maintien à domicile de parents très âgés. Ces derniers cohabitent parfois avec leur ou leurs enfants qui sont eux-mêmes souvent à l'âge de la retraite. La charge peut être lourde, matériellement et psychologiquement. Des réunions-conseils gratuites, ouvertes à tous, ont lieu le mardi de 17 à 18 h., tous les 15 jours, au Centre médical de gériatrie, 8 rue du Nant (Eaux-Vives), au 3^e étage, avec la collaboration du médecin-chef du Centre.

La compétence d'un médecin spécialisé, l'échange entre personnes vivant une situation semblable, ont donné des résultats positifs, encourageant l'Union des Femmes à poursuivre ces entretiens.

Pour tous renseignements : tél. (022) 35 64 47.

Nouveau groupe féministe à Lausanne

Un groupe d'initiative de l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) s'est constitué à Lausanne à la suite du Congrès de l'OFRA auquel plusieurs Vaudoises assistaient. Membres du groupe lausannois de Coordination féministe, celles-ci s'intéressaient depuis une année déjà à l'organisation nationale de l'OFRA puisque les premiers contacts avec ses représentantes avaient été pris en janvier 1982. Le Congrès de Saint-Gall a levé les dernières hésitations des Lausannoises de la Coordination féministe, qui ont décidé de constituer, en vue de la création ultérieure d'une section, un groupe d'initiative.

Ce groupe organise, le 8 mars au soir, un débat sur le thème : le féminisme aujourd'hui (Programme détaillé en page 9.)

Adresse du groupe : OFRA-Lausanne, case postale 205, 1000 Lausanne 17.

Travail

Réinsertion : Une classe « spéciale » (BE)

Près de cent vingt demandes de renseignements ont afflué lorsque l'Ecole d'infirmières-assistantes du Jura bernois (implantée à Moutier et Saint-Imier) a annoncé son intention d'ouvrir une classe « spéciale » pour une volée dite « de réinsertion professionnelle ». La formation d'infirmière-assistante est accessible dès 18 ans (sans limite d'âge supérieure) et l'école a enregistré depuis l'an passé

D'un canton à l'autre

une recrudescence de candidatures émanant de personnes plus âgées. Deux raisons évidentes à cela : la situation économique, et la recherche, par les femmes, de possibilités de réinsertion professionnelle valables.

Quinze candidats seulement ont pu être sélectionnés pour la volée « spéciale ». On doit sans doute les nombreux désistements à l'une des exigences du métier convoité : cette « grande disponibilité », que les ménagères et mères de famille ne peuvent décidément pas multiplier par trois... ● (b)

Jura : un métier « malgré tout »

Une femme maître-peintre avec trente ans de métier, une autre maître-électricienne avec vingt ans de pratique sur les chantiers, une autre, monitrice d'auto-école. Et d'autres encore, qui pratiquent un « métier d'homme », malgré tout. Parce qu'elles ont voulu, pu, et réussi leur choix professionnel. Elles entouraient récemment Marie-Josèphe Lachat (du BCF) pour apporter leur témoignage dans le cadre d'une rencontre organisée à l'initiative du Club de la Presse jurassienne.

Métier d'homme, métier de femme : quelle différence ? Les participants ont débattu la question... tout en admettant qu'on avait beau la retourner dans tous les sens mais que la réponse, pour l'heure, résidait toujours dans l'inégalité des chances. L'école, l'environnement familial, l'orientation professionnelle... Variations sur un thème connu, au bout duquel le Jura — qui n'est pas une exception dans le genre — voit les trois quarts de ses jeunes filles s'orienter vers une place d'employée de commerce, d'employée de bureau, de vendeuse ou de coiffeuse. L'école primaire « produit » 28 % de filles prêtes à entrer dans la vie active sans formation préalable. Il leur faudrait donc, dit-on, l'égalité des chances, plus l'obstination et l'esprit de compétition pour mener à bien un apprentissage ou des études correspondant à leurs aspirations. Il leur faudrait aussi l'absence de préjugés dans le regard des autres. ● (b)

ronnement familial, l'orientation professionnelle... Variations sur un thème connu, au bout duquel le Jura — qui n'est pas une exception dans le genre — voit les trois quarts de ses jeunes filles s'orienter vers une place d'employée de commerce, d'employée de bureau, de vendeuse ou de coiffeuse. L'école primaire « produit » 28 % de filles prêtes à entrer dans la vie active sans formation préalable. Il leur faudrait donc, dit-on, l'égalité des chances, plus l'obstination et l'esprit de compétition pour mener à bien un apprentissage ou des études correspondant à leurs aspirations. Il leur faudrait aussi l'absence de préjugés dans le regard des autres. ● (b)

Société

Genève : un manifeste contre le viol

Un manifeste contre le viol a circulé au cours du mois de février dans les milieux féministes et politiques à Genève, pour donner au procès des viols de la rue Pré-Naville (voir FS de novembre 1982) le plus large écho possible et tenter de porter la question du viol sur la scène publique et politique. Le manifeste a déjà été signé par plusieurs partis locaux et personnalités. C'est la section genevoise de l'OFRA (Organisation pour la cause des femmes) qui a lancé le manifeste, en sou-

ten aux victimes des viols. Le manifeste invite en outre les femmes à venir assister en très grand nombre au procès, qui s'ouvre le 28 février.

Le texte du manifeste, dont nous publions ci-dessous des extraits, se veut à la fois une dénonciation du viol et une « plateforme » en vue d'une campagne plus large contre les violences faites aux femmes.

MANIFESTE

Le procès des douze hommes de la bande des Pharaons qui, le 10 octobre 1981, ont attaqué, terrorisé, et violé collectivement deux femmes qui occupaient un appartement à Pré-Naville, s'ouvrira le 28 février 1983.

NOUS, LES SIGNATAIRES,

TÉMOIGNONS notre soutien à toutes les femmes violées, quel que soit le mode de vie qu'elles se sont choisies.

DÉNONÇONS l'attitude tolérante, voire complice, que manifestent la police, des membres de l'appareil judiciaire, et la société en général à l'égard d'hommes qui ont commis un viol. Le viol est un crime ! (...)

PROTESTONS ÉGALEMENT contre les questions insidieuses posées aux plaignantes sur leur vie privée, leur façon de s'habiller, leurs fréquentations, et l'insinuation qu'elles auraient « provoqué » le viol :

Le seul crime où la victime s'entend reprocher d'être l'instigatrice du crime ! (...)

REJETONS l'excuse courante qu'un homme soumis à une quelconque tentation serait

en semaine jusqu'à 18 heures et le samedi matin,

nos agences de Carouge, des Eaux-Vives, de Florissant, du Grand-Saconnex, de Lancy, de Meyrin, de Moillesulaz, d'Onex, de Vernier et de Vésénaz sont à votre disposition. Les heures d'ouverture de notre agence du Palexpo sont adaptées à celles des expositions et congrès.

Votre Banque hypothécaire du canton de Genève
2, place du Molard, 1211 Genève 3, tél. 28 00 11
votre banque cantonale — votre banque de Genève

BCC

D'un canton à l'autre

incapable de maîtriser ses actes ou de contrôler ses pulsions (...)

RAPPELONS que la menace du viol ne pèse pas que sur « un certain genre » de femmes : fillettes, mères de famille, femmes âgées — toutes sont exposées à cette violence abjecte ; les statistiques exactes manquent, car seulement une femme sur cinq environ, dépose plainte pour viol.

CONSTATONS que la définition du « viol » dans le Code pénal (art. 187) ne prend en ligne de compte ni la terreur psychique des menaces subies par la femme, ni le fait aggravant du viol à plusieurs :

DEMANDONS QUE LE TEXTE SOIT MODIFIÉ EN CONSÉQUENCE ! LE VIOL, CE N'EST PAS UN « ACTE SEXUEL NON CONSENTI », C'EST UN ACTE DE HAINE ET DE TORTURE !

ESPÉRONS qu'au travers de ce procès des violeurs de la bande des Pharaons, la lutte des femmes contribuera à une prise de conscience très large dans la population afin de changer les comportements de domination et de violence, et de transformer les rapports entre hommes et femmes (...)

Adresse utile : OFRA-Genève, case postale 230, 1211 Genève 12. CCP 12-16020.

Agenda

Rencontre avec Hélène Grégoire (GE)

La Librairie-Femmes l'Inédite recevra Hélène Grégoire, auteur de nombreux livres et autobiographies, dont « Naissance d'une femme », « Une poignée de terre », « Les maudits de Montréal », pour ne citer que ceux-ci.

Vous êtes conviés à rencontrer non seulement une écrivaine, mais aussi une femme à la personnalité rayonnante, riche d'expériences marquantes. Rendez-vous lundi 7 mars, à 20 h. 30, au Centre de loisirs de Carouge, 31, rue J.-Grosselin.

Maison de la femme Eglantine 6, Lausanne (VD)

3 au 26 mars : exposition des œuvres d'artistes espagnols établis dans le canton de Vaud (14 h. 30 à 18 h. sauf dimanche).

8 mars : rencontre avec **Gabrielle Faure** qui dédicacera ses livres : « Evora » et « l'Excavation » (20 h.).

10 mars : Dr **Jacqueline Porret-Forel** parlera d'Aloyse (clichés) (14 h. 30).

17 mars : assemblée générale de la FRC suivie d'une conférence : Les lessives sans phosphates par Mme **Irène Gardiol** et M. **Edgar Robert**. (14 h.).

23 mars : assemblée générale du groupe de Lausanne de l'ADF (19 h.) ; souper canadien dès 20 h. 15 ; les problèmes des couples bi-nationaux (dès 21 h.) avec la participation de 3 représentantes de la Communauté d'intérêts des Suissesses mariées avec un étranger.

Lyceum-club Rue de Bourg 15, Lausanne (VD)

11 mars : récital de **Gudrun Ryhming**, soprano, et **Matthias Spaeter**, luth, théorbe, guitare. Musique française et anglaise d'autrefois et d'aujourd'hui. (17 h.)

15 mars : récital organisé en collaboration avec l'Association des femmes de carrières libérales et commerciales (BPW) : **Isabelle Massara**, flûtiste, lauréate du concours national des BPW (Turin 1982) accompagnée par son père **Lorenzo Massara**, pianiste, de Turin (17 h.).

Femmes universitaires (VD)

16 mars (à la salle du Lyceum, 15, rue de Bourg) : 2e conférence du cycle **L'Europe en question**, « Dix ans de relations Suisse-Communautés européennes, état et perspectives » par le ministre **Pierre-Louis Girard** (20 h. 30).

Association des mères chefs de famille (NE)

Bourguillards 16, 2072 Saint-Blaise

Mercredi 9 mars, 20 h. rue de l'Hôpital 10, 2e étage, Neuchâtel : assemblée générale de l'AMCF.

Permanence : même adresse, 1er lundi et 3e jeudi du mois, dès 20 h. 30.

Centre « Femmes et Santé » Pré-Landry 15, Boudry (NE)

Le centre propose des rencontres le mardi soir de 20 h. à 22 h. sur les thèmes suivants :

Sexualité, les 15, 22, 29 mars.

« **Femmes enceintes** » — discussions, mouvements, échanges (en complément aux cours habituels) : les 19, 26 avril, 3 mai.

Ménopause : les 17, 24, 31 mai.

« **Après l'accouchement** » — gym, discussions (suite possible après les vacances) : les 14, 21, 28 juin.

Les différents groupes (6 à 8 personnes) fonctionnent grâce à l'apport personnel des participantes. Celles-ci choisissent les sujets qui seront abordés. Le Centre « Femmes et Santé » met chaque fois deux animatrices à disposition. Ce mode de fonctionnement est intentionnellement choisi pour rendre les participantes à la fois actives et autonomes. Pour le self-help, l'apport des animatrices est plus direct.

Le montant global se règle lors de la première séance sur la base de 10 francs par rencontre. (Fr. 7.— pour les membres de l'association).

La cotisation annuelle de soutien à l'association est de Fr. 30.— ou plus par année.

Adresse : Centre « Femmes et Santé » Pré-Landry 15, 2017 Boudry. Téléphone : (038) 42 46 91, aux heures d'ouverture et (038) 31 87 58, aux heures des repas. CCP : 20 - 7897. Horaire : le mardi de 14 h. à 17 h., de 20 h. à 22 h.

Sur rendez-vous pour une « consultation », sans rendez-vous pour la bibliothèque (lecture sur place) ou pour passer un moment en compagnie.

Suite de la page 5, AVS : les femmes flouées

ne proposent d'ailleurs aucune contrepartie aux femmes, qui justifierait cette augmentation unilatérale de l'augmentation de leur limite d'âge. De plus, la Commission d'experts n'a pas réglé de quelle manière les époux décideront de prendre une retraite anticipée lorsqu'ils ont droit à une rente de couple. Dans le système actuel inchangé, on peut imaginer que seul le mari aura le pouvoir de prendre une telle décision.

Une conception masculine de l'égalité

Certains journalistes ont osé présenter ces propositions comme constituant les premiers pas de l'AVS vers l'égalité. Si

c'était vrai, il s'agirait d'une conception bien masculine de l'égalité. Malgré quelques innovations abolissant les discriminations les plus criantes, l'ensemble du projet est si pauvre par rapport aux revendications présentées par les femmes, qu'il ne justifie en aucun cas l'augmentation de l'âge du droit à la retraite pour les femmes. La suppression de la plupart des inégalités entraîne une amélioration de la condition de l'homme dans l'AVS. C'est fort bien, mais pourquoi trouve-t-on toujours des solutions pour les hommes et jamais pour les femmes ?

Mis à part la flexibilité de l'âge de la retraite, toutes les autres propositions auraient pu être réalisées depuis bien longtemps, puisqu'elles ne modifient en rien le

système de l'AVS et se contentent d'adaptations de pure forme. L'égalité entre hommes et femmes et les nouvelles conceptions du droit matrimonial vont bien au-delà de l'égalité formelle ; si le législateur acceptait les propositions de ces experts, il violerait le mandat qui lui a été donné par le peuple dans l'article 4 alinéa 2 de la Constitution fédérale. Les femmes accepteront-elles la consolation de se voir apporter à leur propre nom la moitié de la rente de couple ? Nous ne le croyons pas. ● *L'avocate*

Rectificatif : une erreur s'est glissée dans l'article sur l'AVS paru dans notre numéro de janvier (encadré gauche en bas de page). Il fallait, bien sûr, lire : « Ces onze milliards proviennent des 8 % prélevés sur les salaires (4 % par l'employeur, 4 % par le salarié.) »